



## AVIS

**OBJET:** Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la limitation d'accès aux véhicules de plus de 5.5t dans la Venelle de la Réserve

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 27 février 2024, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la limitation d'accès aux véhicules dont la masse en charge est supérieure à 5.5t dans la Venelle de la Réserve.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 28 février 2024

La Directrice générale,

  
Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

  
Anne MASSON